PARTIR ÉTUDIER À L'ÉTRANGER EN 2027 /2028

L'UVSQ propose à ses étudiants d'effectuer une période d'études à l'étranger, dans un de ses 300 établissements partenaires à travers le monde. Cette période d'études peut s'étendre sur un ou deux semestres.

Modalités de candidatures

Les étudiants intéressés par un séjour d'études à l'étranger doivent candidater **pendant l'année universitaire précédant leur départ**. Le départ pourra se faire lors de la L3 ou du Master (sous réserve de l'accord du directeur du Master).

La candidature aux différents programmes s'effectue en ligne sur l'Intranet étudiant

rubrique "scolarité/étudier à l'étranger" à partir de **novembre** de l'année qui précède le départ.

La saisie en ligne de la candidature génère un document PDF.
Le **dossier de candidature** (document PDF sans pièce jointe) devra être retourné par email au Service de la Mobilité Etudiante au plus tard **début janvier**.

L'étudiant devra choisir **1 programme seulement (**ci-dessous**)** pour lequel il souhaite postuler, et pourra y sélectionner **3 voeux maximum** d'Université**.**

- Programme en Europe : Erasmus+ / Europe hors-Erasmus+ / N2N Europe
- Programme Conventions internationales (hors Québec)
- Programme "Amérique du Nord" dans les régions du Nord (Conventions Québec, N2N Québec, N2N Etats-Unis, N2N Canada anglophone)

Les étudiants postulant au programme MICEFA, ne candidateront à un autre programme que si leur dossier n'a pas été retenu par la DIPRI. Ils effectueront alors la procédure sur l' Intranet étudiant pendant les congés de Noël.

Sélection des candidats

Pour les séjours Erasmus+, la sélection est effectuée par l'enseignant coordinateur des échanges dans la filière, et lors d'une commission interdisciplinaire pour les départs en convention.

La sélection prend en compte :

- le dossier universitaire de l'étudiant,
- sa motivation,
- l'adéquation du séjour avec le cursus d'études,
- la hiérarchisation de ses voeux,
- son niveau dans la langue d'enseignement du pays d'accueil,

En général, il n'est pas demandé aux étudiants d'être titulaire d'un diplôme dans la langue du pays d'accueil. Cependant, l'étudiant doit faire en sorte d'acquérir ou de

maintenir un niveau suffisant pour pouvoir suivre les cours sans trop de difficultés.

Pour certaines universités, un test de langue est obligatoire (TOEFL, IELTS, CELU, test de positionnement...).
Se renseigner sur la fiche établissement dans la carte des échanges.